

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO

Domaine : 1.1 Marchés publics

Décision n°dec 160926-030 du 16 septembre 2026

Portant attribution du marché n° 16/2026 « acquisition d'un nouveau lave-vaisselle en remplacement de l'équipement existant »

Le Maire de Ville-di-Pietrabugno,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant application de l'article L.2122-22 susvisé ;
Vu l'article R 2122.8 du Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération du conseil municipal n° de-080726-056 en date du 8 juillet 2026 approuvant le plan de financement de l'opération ;
Vu l'attribution des subventions par la Collectivité De Corse dans le cadre du dispositif « Fonds scola » ;
Vu la consultation de l'entreprise ;
Considérant, que le lave-vaisselle actuellement utilisé au sein de la cantine du groupe scolaire Kalliste présente des pannes récurrentes et ne permet plus d'assurer dans des conditions satisfaisantes les opérations de nettoyage ;
Considérant que cet équipement, compte tenu de son ancienneté et de son état de vétusté, nécessite son remplacement afin de garantir la continuité et le bon fonctionnement du service ;
Considérant que le remplacement de cet équipement répond également à un objectif de maintien de conditions satisfaisantes d'hygiène et de sécurité alimentaire, en permettant d'assurer le nettoyage et la désinfection de la vaisselle dans des conditions adaptées aux exigences liées au fonctionnement du service de restauration scolaire ;
Considérant que le renouvellement de cet équipement contribue à améliorer les conditions de travail des agents affectés au service de restauration scolaire, notamment en facilitant l'accomplissement de leurs missions et en limitant les contraintes liées aux dysfonctionnements de l'équipement actuel ;
Considérant que l'offre présentée par la **SAS CAPEMBAL** – Rue des Platanes – 20290 Borgo - Siret N° 322 423 328 00036 est jugée économiquement avantageuse par le pouvoir adjudicateur.

Décide

Article 1^{er} : De confier le marché n° 16/2026 « Acquisition d'un nouveau lave-vaisselle en remplacement de l'équipement existant » à la SAS CAPEMBAL ci-dessus mentionnée pour un montant de **14 769.40 € HT** soit 17 723.28 € TTC.

Article 2 : La présente notification vaut lettre de commande, aucun ordre de service ne sera notifié.

Article 3 : Le marché commence à compter de sa date de notification et se terminera à la fin de l'exécution des prestations de pose et de mise en service.

Article 4 : Les prestations sont traitées à prix unitaires. Les prix unitaires mentionnés au devis sont appliqués aux quantités réellement exécutées. Le prix comprend également, la livraison et l'installation du matériel, sa mise en service, les essais ainsi que la formation des utilisateurs.

Article 5 : Le matériel est garanti pendant une durée de deux (2) ans, pièces et main-d'œuvre, conformément aux conditions mentionnées dans le devis accepté. Cette garantie s'applique sans préjudice des garanties légales applicables.

Article 6 : Le paiement des sommes dues interviendra dans un délai de trente jours à compter de la réception de la demande de paiement sur laquelle devra figurer ou être joint obligatoirement le Relevé d'Identité Bancaire.

Article 7 : Les pièces contractuelles (pièces particulières et pièces générales) du marché sont par ordre de priorité :

1. Le devis N° DV 021-001960.
2. Le Cahier des Clauses Administratives Générales – travaux (CCAG –Travaux) ;
3. Le cahier des clauses administratives générales - fournitures courantes et services.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO

*Domaine : 1.1 Marchés publics***Décision n° Dec 160926-030 du 16 septembre 2026 suite**

Article 8 : La présente décision sera transmise, à Monsieur le comptable de la Collectivité – centre commerciale Monte Stello – 20290 Borgo, notifiée à la **SAS CAPEMBAL** – Rue des Platanes – 20290 Borgo - Siret N° 322 423 328 00036, et affichée en la forme accoutumée.

Fait à Ville-di-Pietrabugno, le 16 septembre 2026

Le Maire,



Notifiée le

28.09.2026

